

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE V^{ic} B. DE JONGHE, LE C^{ie} TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE.

1909

SOIXANTE-CINQUIÈME ANNÉE.



BRUXELLES

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite. 21.

1909

SCEAU MATRICE

DE

MARIE D'ARGENTEAU

VICOMTESSE DE LOOZ

1605 - 1629

Pendant les dernières années du XVI^e siècle, vivaient au château de Fologne (1) Jean de Berlo, comte de Hozémont, vicomte de Looz, seigneur de Fologne, Keerbergen, Braives, Cipllet et Ten Winckel, haut voué de Sclessin et d'Ougrée, de Moxhe et de Moxheron, et Marie-Marguerite d'Argenteau d'Esneux, dame de Wayenesse, sa compagne.

Le seigneur de Fologne était fils de Guillaume (fils aîné de Guillaume, sire de Berlo, écuyer de Philippe le Beau et de Catherine de Cortenbach, dame de Keerbergen) et de Jeanne de Merode, dame de Fologne et vicomtesse héréditaire de Looz (fille (2) de Henri, seigneur de Fologne et vicomte de Looz et de Marguerite de Corswarem

(1) Commune du canton de Looz, province de Limbourg.

(2) Voy. E. RICHARDSON, *Geschichte der Familie Merode*, pp. 231-232.

dit de Moumalle, dame de Ridder-Herck, Braives, Ciplet et Bergilers).

Marie-Marguerite d'Argenteau descendait de Guillaume d'Argenteau, comte et seigneur d'Esneux, seigneur de Lavoir, Dongelberg et Noville-sur-Méhaigne (fils aîné de Jean, comte et seigneur d'Esneux, et de Françoise de la Malaise, dame de Dongelberg, Lavoir et Noville-sur-Méhaigne), et de Jeanne d'Autel, dame de Sterpenich (fille de Jean, sire d'Autel, de Sterpenich, et du pays de Vogelzanck, et de Jeanne de Cotereau-Puisieux)(1).

Mariés au château d'Esneux par contrat du 15 août 1577, Jean de Berlo et Marie-Marguerite d'Argenteau s'étaient, dès ce moment, trouvés en possession des seigneuries de Keerbergen, Braives et Ciplet, et de la haute vouerie de Moxhe et de Moxheron.

Quelques années plus tard, son frère aîné, Guillaume de Berlo, seigneur de Fologne et vicomte de Looz, étant mort sans avoir contracté d'alliance, Jean de Berlo hérita de ses biens et ne tarda pas à venir se fixer à Fologne, après en avoir fait le relief, devant la cour féodale de Brabant, le 11 juillet 1582.

Le nouveau seigneur de Fologne se fit recevoir à l'État noble du pays de Liège et comté de Looz en 1587, en sa qualité de seigneur de Braives; il

(1) Voy. Poswick. *Histoire de la seigneurie libre et impériale d'Argenteau et de la maison de ce nom, aujourd'hui Mercy-Argenteau*, pp. 89 et s.

ne cessa pas d'en faire partie après la promulgation du mandement du 19 avril 1600, car il remplissait les conditions nouvelles exigées par ce règlement pour être désormais admis à cette assemblée.

N'ayant pas d'enfants de leur mariage, Jean de Berlo et Marie-Marguerite d'Argenteau songèrent à régler la disposition de leurs biens pour le temps où ils seraient passés de vie à trépas. En conséquence, ils firent à Liège, un testament conjonctif, reçu le 15 juin 1599, par le notaire a Lapide.

En vertu d'une clause de cet acte, les seigneuries de Fologne et de Ten Winckel et la vicomté de Looz devaient, après eux, passer aux mains de leur filleul et neveu Florent, fils de Florent d'Argenteau et de Marie, fille de Jean d'Oyenbrugge de Duras et de Jeanne de Merode dite la jeune, sœur cadette de la mère du testateur. Toutefois, dans le cas où Florent ne laisserait pas de postérité, les biens faisant l'objet de son legs deviendraient, après sa mort, la propriété d'un autre filleul des testateurs : de Jean, fils de Pierre de Bourgogne et de Catherine d'Oyenbrugge de Duras, sœur de Marguerite, dont il a été question ci-dessus.

En 1603, Jean de Berlo vendit le comté de Hozémont à Jeanne de Locquenghien, dame douairière de Berlo et veuve de son cousin, Guillaume, sire de Berlo. Il mourut en 1605, selon toute vraisemblance, le 4 mai. En effet, quelque

temps auparavant, il avait, par un acte de dernière volonté, fondé dans l'église de Fologne divers anniversaires, et entre autres *notre anniversaire à célébrer le jour de notre mort* (1). Or, ce service solennel pour le repos de son âme se dit encore le 4 mai de chaque année dans l'église de Fologne. C'est également dans ce temple qu'il reçut la sépulture, car, au commencement du XVIII^e siècle, on y voyait toujours, accroché à la muraille, un cabinet d'armes portant le blason de la famille de Berlo, surmonté d'une couronne à neuf perles, et ces quartiers :

Berlo, Cortenbach, Merode, Corswarem (2).

Après la mort de son époux, Marie-Marguerite d'Argenteau garda comme douaire le comté de Hozémont, le vicomté de Looz et les seigneuries de Fologne et de Keerbergen.

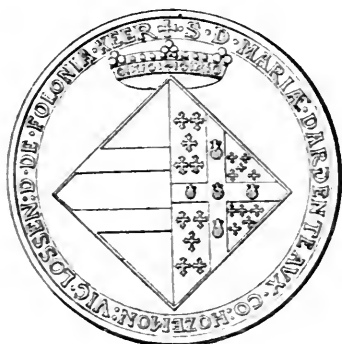
C'est alors qu'elle se fit graver la matrice du sceau dont voici la description, et le dessin d'une empreinte :

Écu en losange, parti de Berlo : d'or à deux fasces de gueules, et d'Argenteau : d'azur, à la croix d'or chargée de cinq coquilles de gueules et cantonnée de vingt croisettes recroisettées au pied fiché d'or, en sautoir.

(1) Ce document est conservé dans les archives de l'église de Fologne.

(2) Voir notre *Analyse du Recueil d'épithaphes de Jean-Gilles et de Jacques-Henri Le Fort, hérauts d'armes de la principauté de Liège*, n^o 1448, p. 114.

Ces armoiries sont sommées d'une couronne à dix-sept perles, dont cinq relevées.



Légende: + S. D. MARIÆ. DARGENTEUX.
CO : HOZEMON : VIC . LOSSEN : D . DE . FO-
LONIA . KEER.

Cuivre jaune.

Notre collection.

Pendant son veuvage, Marie-Marguerite d'Argenteau fit exécuter pour l'église de Fologne un fort beau plafond, dont les solides caissons de chêne couvrent encore aujourd'hui la nef de ce temple. On y remarque, au milieu de riches ornements en style de la Renaissance, vingt-quatre tableaux représentant des scènes de la vie de la Sainte Vierge, les portraits des évangélistes et ceux de quatre pères de l'Église. Aux côtés de ces compositions se trouvent les seize quartiers généalogiques de la donatrice et de son époux.

Enlevés pour quelque restauration, et replacés

ensuite sans aucun ordre, ces quartiers, pour être exacts, doivent se lire de la manière suivante :

Berlo, Duras, Cortenbach, Schoeffs;
 Merode, Baux, Corswarem, Boullant.
 Argenteau, Alsteren, Malaise, Longchamps;
 Autel, Pallant, Coutreau, Wideux.

Au temps des hérauts d'armes Le Fort (1), un grand blason aux armes parti de Berlo et d'Argenteau, surmonté d'une couronne à cinq hauts fleurons, servait de complément à ces quartiers et formait vraisemblablement le plafond du chœur ; il a disparu depuis longtemps.

La dame douairière de Fologne vécut encore jusque dans les premiers mois de 1629. Le 28 février de cette année, elle fit un dernier codicille, instituant des fondations pieuses dans l'église de Fologne, et mourut peu de temps après.

En terminant cette note, il ne sera peut-être pas inutile de dire un mot du vicomté de Looz, dont il a été fait mention plus d'une fois dans les pages précédentes.

Cette charge, autrefois un fief des comtes de Looz, imposait à son titulaire la garde et la défense du château-fort de la capitale du comté, pendant l'absence du souverain.

Devenue bientôt héréditaire, elle ne tarda pas davantage à devenir illusoire, la forteresse de Looz

(1) Voy. NAVEAU, ouvrage cité, n° 1449, p. 214.

se trouvant déjà ruinée dès le temps du comte Louis IV, en 1326 (1)

Dorénavant, les fonctions du vicomte ou châtelain de Looz consistèrent uniquement à prendre part à l'inauguration de tout nouveau comte, à Looz. Comme compensation, dès que ce dernier descendait de cheval pour se rendre à l'église, sa monture avec ses caparaçons devenait la propriété du vicomte. Toutefois, à cette dignité devenue tout honorifique, était annexée la possession, plus lucrative, du fief lossain de Wyngaerdmolen, situé au village de Brouckom et comprenant un moulin, des terres labourables et des prés (2).

Sans aucun rapport avec la seigneurie de Fologne, qui mouvait de la cour féodale de Brabant, le vicomté héréditaire de Looz n'en fut pas moins aux mains des mêmes titulaires qu'elle pendant plus de cinq bonnes centaines d'années, c'est-à-dire, jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Possédées jusqu'au milieu du XV^e siècle par la famille de Gutschoven, branche cadette du lignage de Leeuw au comté de Looz, seigneurie et vicomté passèrent en 1452 dans la maison de

(1) Voy. MANTELIUS, *Historia lossensis, pars secunda; diplomata lossensia*, p. 33

(2) Nous avons puisé les renseignements qui précèdent dans le relief du vicomté de Looz, fait devant la Noble Salle de Curange, le 14 mars 1455, par Guillaume de Merode, seigneur de Fologne. (Archives de l'État à Hasselt, registres deux reliefs de la salle de Curange, tome V, 1436-1456, fol. 78.)

Merode par le mariage de Jeanne de Randenraed dit van der Aa, petite-fille d'une Gutschoven, avec Guillaume de Merode de Rummen, voué de Duffel. Nous venons de dire comment ils échurent en 1629 à Florent d'Argenteau.

En 1690, Robert-Ernest d'Argenteau disposa de ces biens par testament, en faveur de son cousin, Florimond-Claude comte de Mercy, feld-maréchal des armées de S. M. I. et celui-ci, à son tour, en gratifia son fils adoptif, Charles-Antoine-Ignace-Augustin, comte de Mercy-Argenteau, seigneur de Méhagne.

Le dernier vicomte héréditaire de Looz fut Florimond-Claude, comte de Mercy-Argenteau, seigneur de Méhagne et de Fologne, chevalier de la Toison d'or, le célèbre ambassadeur impérial à la Cour de France. Ministre plénipotentiaire de l'Empereur aux Pays-Bas en 1791, puis ambassadeur à Londres, il mourut dans cette capitale, le 25 août 1794.

LÉON NAVEAU.
